

**PROCES-VERVAL DES REUNIONS
POUR
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
SUR
LE PROJET D'AMELIORATION DES SOINS DE SANTE
MATERNELLE EN MILIEU RURAL
AU
ROYAUME DU MAROC**

(Explication du projet du rapport de l'étude du concept de base)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par "la JICA") a envoyé une mission de l'étude du concept de base pour le projet d'amélioration des soins de santé maternelle en milieu rural (ci-après désignée par "le Projet") au Royaume du Maroc (ci-après désigné par "le Maroc") et a préparé le projet du rapport de l'étude du concept de base après avoir effectué de diverses discussions, enquêtes sur le terrain et l'examen des résultats au Japon.

En vue d'expliquer et de consulter la Partie marocaine sur les composantes du projet du rapport de l'étude du concept de base, la JICA a envoyé au Maroc une autre mission conduite par Dr.Etsuko KITA (ci-après désignée par "la Mission") du 14 octobre au 01 novembre 2001.

Suite aux discussions, les deux Parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les pages ci-jointes.

Fait à Rabat, le 23 octobre 2001



Dr.Etsuko KITA
Chef de Mission
Mission d'explication du projet du
rapport de l'étude du concept de base
JICA



Dr.Fouad HAMADI
Secrétaire Général du
Ministère de la Santé
Royaume du Maroc

1. Contenu du projet du rapport de l'étude du concept de base

Le Gouvernement marocain a compris et consenti le contenu du projet du rapport de l'étude du concept de base expliqué par la Mission. Suite aux discussions avec la Mission, la Partie marocaine a finalement confirmé le contenu de l'annexe-1 et de l'annexe-2.

Les points de modification et additionnels principaux à l'égard du projet du rapport de l'étude du concept de base sont décrits dans l'annexe-3.

2. Système de la Coopération Financière non-remboursable du Japon

La Partie marocaine a pris connaissance du système de la Coopération Financière non-remboursable du Japon et les mesures nécessaires prises par le Gouvernement marocain expliquées par la Mission et décrites dans les annexes du P.V. signé le 06 juillet 2001.

3. Calendrier de l'étude

3-1. L'équipe de consultants de la Mission fera une étude complémentaire jusqu'au 1er novembre 2001 au Maroc.

3-2. La JICA élaborera le rapport définitif de l'étude du concept de base conformément aux éléments consentis et l'enverra au Gouvernement marocain vers le mois de février 2002.

4. Autres points particuliers

4-1. Disposition et affectation du personnel faites par la Partie marocaine

La Partie marocaine a pris connaissance que les installations et équipements seront aménagés à condition que le personnel nécessaire soit disposé, et s'est engagée par lettre du Ministère de la Santé No.234 du 22/10/2001, à affecter le personnel additionnel nécessaire pour les établissements sanitaires indiqués dans l'annexe-4 avant l'achèvement de l'aménagement des installations et équipements de chaque phase des travaux du Projet.

La Mission a expliqué à la Partie marocaine qu'en cas où la Partie japonaise ne pourrait pas confirmer dans trois mois après la signature de l'Echange de Notes que les mesures nécessaires de l'affectation du personnel soient prises, le contenu de la coopération prévue aux établissements sanitaires concernés sera certainement changé.

La Partie marocaine l'a compris et s'est engagée à présenter au bureau de la JICA au Maroc un justificatif dont elle aura pris les mesures d'affectation.

4-2. Budgétisation de la Partie marocaine

La Partie marocaine a consenti à budgétiser le coût nécessaire aux obligations et



travaux de la Partie marocaine décrits dans l'annexe-5.

4-3. Obligations de la Partie marocaine

4-3-1. Obligations concernant les travaux de la construction et/ou de l'extension

La Partie marocaine a consenti à remplir les obligations concernant les travaux de la construction et/ou de l'extension.

(1) Obtenir l'autorisation de construction des bâtiments pour le CSCA d'Ifrane faisant l'objet des travaux de 1ère phase et pour le CSCA d'Immouzer et l'HLM/MA de Tata faisant l'objet de 2ème phase et soumettre le justificatif au bureau de la JICA au Maroc au plus tard cinq mois après l'Echange de Notes signée par les deux Gouvernements.

(2) Procéder avant le commencement des travaux de la construction pour les établissements sanitaires mentionnés dans l'annexe-1 à :

- Obtenir une superficie de terrain suffisante, faire le défrichage et le nivellement du terrain,
- Dégager les terrains des installations existantes et/ou des obstacles si nécessaire et effectuer la réfection du bâtiment existant nécessaire pour l'extension de l'installation, et obtenir une superficie de terrain suffisante pour construire le(s) bâtiment(s) provisoire(s), dépôt et/ou magasin pour les matériels et matériaux de construction.

(3) Faire les travaux de branchement avec le réseau d'alimentation en électricité et en eau et avec le réseau d'égout jusqu'au site dans cinq mois après le commencement des travaux de construction et/ou de l'extension.

4-3-2 Obligations concernant la fourniture d'équipements

La Partie marocaine a consenti à prendre les mesures suivantes nécessaires aux obligations concernant la fourniture d'équipements.

- (1) Assurer l'accès au site pour le transport des équipements et fournir un terrain (dépôt) pour l'installation temporaire des équipements dans le site.
- (2) Faire les travaux d'alimentation en eau, d'égout, de l'alimentation en électricité etc. nécessaire à l'installation des équipements dans les bâtiments existants.
- (3) Déplacer et/ou enlever les équipements existants, et/ou arranger l'emplacement, si nécessaires pour l'installation des équipements.
- (4) Faire les formalités nécessaires pour l'enregistrement, l'assurance etc. nécessaires pour l'acquisition des voitures et la livraison jusqu'au site concerné des voitures délivrées par le fournisseur au Ministère de la Santé.

4-4. Exploitation et entretien des installations et équipements

4-4-1. La Partie marocaine s'engage à prendre les mesures nécessaires à l'exploitation

adéquate et l'entretien permanent des installations, équipements et voitures fournis dans le cadre du présent projet et d'allouer le budget nécessaire. La Partie marocaine a demandé à la Mission d'acquérir dans le cadre de ce projet les équipements appropriés au contexte marocain. La Mission s'y engage.

La Mission a demandé à la Partie marocaine de prendre les mesures nécessaires pour l'utilisation correcte des équipements fournis dans le cadre du présent projet.

4-4-2. La Mission a demandé à la Partie marocaine d'établir et de rapporter au moins une fois par an au Bureau de la JICA au Maroc l'état d'utilisation des équipements et véhicules fournis dans le cadre du présent projet. La Partie marocaine y a consenti. La Partie Marocaine s'engage à mettre à la disposition de la Partie japonaise un accompagnateur lors des visites de suivi de ce projet.

4-4-3. La Partie marocaine s'est engagée à n'utiliser les voitures itinérantes que pour les activités des soins concernant l'amélioration des soins de santé maternelle.

4-5 Modification des spécifications des équipements

La Mission a expliqué qu'il est possible que les spécifications des équipements confirmées au cours de la présente mission soient modifiées par l'examen de la JICA.

La Partie marocaine y a consenti.

4-6 Ambulances

La Partie marocaine a demandé la fourniture des ambulances 4 X 4 (quatre roues motrices) en tenant compte des conditions routières et naturelles des zones faisant l'objet du projet et s'est engagée à allouer d'une manière durable le budget nécessaire à l'exploitation et à l'entretien des voitures.

La Mission a compris la nécessité des ambulances 4 X 4, et a souligné qu'il ne faut pas augmenter la charge des utilisateurs concernant l'évacuation.

La Partie marocaine a consenti à prendre les mesures de budgétisation pour que la charge des utilisateurs concernant l'évacuation ne soit pas augmentée même en cas où les frais d'exploitation et de l'entretien seraient augmentés par rapport à ceux des voitures existantes.

4-7 Service de conseils (Soft component)

La Partie marocaine a demandé de fournir les services de conseils suivants en vue de l'exécution effective et durable du Projet.

4-7-1. Activités de tournée pour les soins de santé maternelle



- (1) La Partie marocaine a demandé la mise en place d'un programme intégré d'activités itinérantes en mettant l'accent sur la santé maternelle surtout vis-à-vis des femmes qui n'ont pas d'accès facile aux établissements sanitaires dans les régions faisant l'objet du Projet.
- (2) La Partie marocaine a consenti à choisir les deux provinces, sites faisant l'objet du renforcement des activités de tournée par le SIAAP, en consultation avec l'équipe de consultants de la Mission avant son départ du Maroc.
- (3) La Partie marocaine a consenti à prendre les mesures de budgétisation des frais de combustible, d'entretien et du personnel des chauffeurs concernant la mise en place des voitures itinérantes dans les provinces concernées.
- (4) La Mission a consenti à mettre en place deux voitures pour les activités de tournée au niveau de deux provinces et à envoyer un consultant japonais pour aider dans l'établissement du programme etc.

4-7-2. Entretien des équipements

- (1) La Partie marocaine dispose d'une stratégie de la maintenance et demande à la Partie japonaise de le soutenir dans le but d'assurer l'exploitation effective et durable des équipements fournis par le présent projet. Elle lui demande aussi un service de conseils dans les trois régions de Fès-Boulemane, de Meknès-Tafilalet et de Guelmim-Essmara.
- (2) La Partie marocaine a désigné au niveau des trois régions un responsable de la gestion de l'entretien pour chaque service de maintenance régionale.
- (3) La Partie marocaine a consenti à exécuter les points suivants.
 - Etablissement d'un registre concernant la gestion des équipements et la liste des points de contrôle journalier que les utilisateurs d'équipements utilisent
 - Compte rendu périodique sur l'état de gestion et d'utilisation des équipements fait par l'établissement sanitaire au service de maintenance régional concerné
 - Préparation des documents de la gestion intégrale de la situation d'entretien des équipements des établissements sanitaires situés sous la gestion du service de maintenance régionale
 - Allocation des frais et moyen de transport nécessaire à la visite des établissements sanitaires placés sous la gestion du service de maintenance régionale.
- (4) La Partie japonaise a consenti à envisager de fournir le service de conseils pour aider dans l'établissement du registre concernant la gestion d'équipements et la liste des points de contrôle journalier, et dans l'établissement du système de visite et pour donner des conseils sur ce qui concerne le système et la méthode de la gestion des équipements etc.



4-8 Confidentialité concernant le projet du rapport de l'étude du concept de base

Les deux Parties ont confirmé de tenir la confidentialité des spécifications des installations et équipements décrits dans le projet du rapport de l'étude du concept de base, de n'en distribuer aucune copie et de ne pas le donner à un tiers.

Annexes

Annexe-1 : Liste des établissements sanitaires faisant l'objet du projet

Annexe-2 : (1) Liste des équipements destinés à CSCA

(2) Liste des équipements destinés aux hôpitaux

Annexe-3 : Points de modification

Annexe-4 : Affectation du personnel sanitaire

Annexe-5 : Budgétisation de la Partie marocaine.

LISTE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES FAISANT L'OBJET DU PROJET

Province	NO D'E	DESIGNATION D'ETABLISSEMENT		PHASE		CATEGORIE DE MATERIEL PAR PHASE						
		CATEGORIE	ETABLISSEMENT	ETAB.	MATERI.	LABO.	MATERIEL (HORIZONTAL)	ACCOCHEMENT (CS)	AMBULANC (E)	AUTRE (FEDUD)	VEHICULE MOBILE	MAINTENANCE
Fès-Boulemane	1	HGP	Mohamed V	2	2	2	2	-	-	-	-	-
	2	CSUA	Immouzer	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	3	CSUA	Ribat El Kheir	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	4	CSCA	Adrej	1	1	-	-	1	1	1	-	-
	5	DR	Ayouun Senane	1	1	-	-	1	1	1	-	-
	6	HL	Boulemane	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	7	CSCA	Skoura	1	1	-	-	1	1	1	-	-
	8	CSCA	Guigou	-	1	-	-	1	1	1	-	-
	9	HGP	Marche Verte	-	1	-	-	-	-	-	1	-
	10	DELEG.P	Boulemane	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	11	HGP	Ibn Al Khatib	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Meknès-Tafilalet	12	HGR	Al Ghassani	-	1	-	-	1	1	-	-
12		Atelier R.M.	Al Ghassani(HGR)	-	1	-	-	-	-	-	-	1
13		HGP	Khénifra	-	1	-	-	-	-	-	-	-
14		PSP	Midelt	2	2	-	-	-	-	-	-	-
15		CSCA	Marr	2	2	-	-	2	2	2	-	-
16		DR	Oumana	1	1	-	-	1	1	1	-	-
17		CSCA	Tighsaline	1	1	-	-	1	1	1	-	-
18		CSCA	Tounefite	1	1	-	-	1	1	1	-	-
19		CSCA	Bourmia	1	1	-	-	1	1	1	-	-
20		HL	El Hajeb	-	1	-	-	-	-	1	-	-
21		PSP	20 Août	-	1	-	-	1	1	-	-	-
22		CSC	Ifrane	1	1	-	-	1	1	1	-	-
23		HGP	My Ali Cherif	-	1	-	-	-	-	-	-	-
24		HSR	Sidi Said	-	1	-	-	-	-	1	-	-
25		HGR	Mohamed V	-	1	-	-	-	-	-	-	-
25		Atelier R.M.	Mohamed V(HGR)	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Guelmim-Essmara		26	HGP	Guelmim	2	2	-	-	-	-	-	-
	26	Atelier R.M.	Guelmim(HGP)	2	2	-	-	-	-	-	-	2
	27	CSCA	Taghijit	-	2	-	-	2	2	2	-	-
	28	CSC	Fask	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	29	CSCA	Ifrane Guelmim	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	30	HGP	Hassan II	2	2	-	-	-	-	-	-	-
	31	CAU	El Oula	-	2	-	-	2	2	2	-	-
	33	HL	Foum Zguid	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	34	CSUA	Foum El Hisin	2	2	-	-	2	2	2	-	-
	35	CSUA	Akka	-	2	-	-	2	2	2	-	-
	36	CSCA	Tissint	-	2	-	-	2	2	2	-	-
	37	HL	TaTa	2	2	-	-	-	-	2	-	-
	37	DELEG.P	TaTa Provincial	-	1	-	-	-	-	-	1	-
	38	CSUA	Zag	-	2	-	-	2	2	2	-	-
39	HGP	Assa	-	2	-	-	-	-	-	-	-	

(2) LISTE DES EQUIPEMENTS DESTINES AUX HOPITAUX

NO. 1	Phase	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19																																																																																							
		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase		Phase																																																																																					
		Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN	Q/TE	PLAN																																																																																						
CATEGORIE		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA																																																																																					
DESIGNATION		Mouhamed Y		Boulmane		la Marche Verte		Ibn El Khatib		Al Ghassani		Khatira		Midelt		El Haleb		20 Adol Azrou		My Ali Chrit		HSR/MA		Side Side		Mohamed Y		HQP/MA		Guelmim		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA																																																																																					
D'ASSIGNEMENT		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA		HQP/MA																																																																																			
TOTAL		20		23		25		27		29		31		33		35		37		39		41		43		45		47		49		51		53		55		57		59																																																																																					
Désignation		Matériel de laboratoire		APPAREIL DE SEDIMENTATION DE WESTERGREEN		CELLULE DE THOMAS		PHYMETRE		PHOTOMETRE A FLAMME		SPECTROPHOTOMETRE		BAIN MARIÉ		AGITATEUR		CENTRIFUGEUSE DE PAILLASSE AVEC ROTOR ÉTOILÉ		BEC MEKEX AVEC VEILLEUSE FLAMMÉ		DISTILLATEUR		PORTEUR POUR TUBE A ESSAI		AUTOCUVE DE STERILISATION		EUVÉ POLYPHÉNOLÉ		GOMMEUR ÉTOILEUSE POUR INSTRUMENTS EN VERRE		Matériel destiné à la maternité hospitalière		APPAREIL A TENSION POUR ADULTES-STETOSCOPE		ASPIRATEUR ELECTRIQUE		BALANCE PSESE BEBE		BALANCE PSESE PERSONNE		CARDIOGRAPHE (MONITORING)		DETECTEUR DU POUQS FOETAL		ECHOGRAPHE SIMPLE		ELECTROCARDIOGRAPHE A 3 PISTES		DISPOSITIF D'ASPIRATION A TYPE TUYAULTIERE		NOT REANIMATION ADULTE		NOT DE REANIMATION DU NOUVEAU-NE		LARYNGOSCOPE COMPLET		SOMMETRE-CAPITEUR DE POUQS		APPAREIL D'ANESTHESIE AVEC RESPIRATEUR ET CAPNOGRAPHE		TABLE CHAUFFANTE POUR NOUVEAU-NE		TABLE D'AGDOUCHEMENT		TABLE D'EXAMENS GYNECOLOGIQUES		TABLE D'OPERATION POUR CHRR. GEN ET GYN		TENSOMETRE AUTOMATIQUE		VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE		ENSEMBLE DE BOTTES POUR L'ACOUCHEMENT NORMAL		ENSEMBLE DE BOTTES POUR L'OPERATION CESARIENNE		ENSEMBLE DE BOTTES POUR EVACUATION D'UTERUS		ENSEMBLE DE BOTTES POUR LA PETITE CHIRURGIE		DOUVREUSE		BERGÉFAU PLEXIGLAS		CHAISE ROULANTE		CHARROT BRANCARD		ECLAIRAGE OPERATOIRE-SATELLITE ET SECOURS		LAMPES DEEXAMEN HALOCENE		POSTE A SERUM SUR ROULETTES		TABLE A INSTRUMENT A ROULETTE		LIT D'HOPITAL		APPAREIL DE DESINFECTION / NEUTRALISATION		AUTOCUVE DOUBLE FADE ET ADOUCISSEUR		EUVÉ POLYPHÉNOLÉ		LAVABO ASEPTIQUE POUR 1 POSTE		ENSEMBLE DE BOTTES POUR STERILISATION		RESSTOUR ELECTRIQUE MOBILE		Autoclave stérilise		ORDONNATEUR ET IMPRIMANTE		MONITEUR VIDEO		MAGNETOSCOPE		AMBULANCE		BOTTES A OUTILS POUR LA MAINTENANCE		VEHICULE MOBILE	

* A-05 Boite à outil pour maintenance est prévu 1 jeu de chaque pour les Directions provinciales des 3 provinces
 * A-06 1 véhicule mobile de chaque est prévu pour la Direction de santé de préfecture de Boulmane et de Ta'ia par 1er phase

Handwritten signature

Handwritten signature

Points de modification

1. Demande additionnelle d'équipements pour l'Hôpital Local de Tata

Un supplément d'équipements du service obstétrique a été demandé pour l'Hôpital Local de Tata à condition que le personnel sanitaire nécessaire soit affecté. Pour cette demande additionnelle, la Mission a décidé d'examiner au Japon. Le résultat de l'examen sera décrit dans le rapport définitif de l'étude du concept de base.

2. C-29, machine lavante séchante (Matériel pour CS)

Par la suite du réexamen sur ce matériel, il a été constaté que ce genre de l'équipement est mis en valeur d'une manière peu importante dans les établissements sanitaires disposés d'une machine lavante séchante. Il a été donc décidé de l'éliminer de la liste des équipements.

3. Voitures itinérantes

La Partie marocaine a demandé de changer le type de Pick-up en voiture à environ 7 places, en vue d'effectuer les activités de tournée effective et en tenant compte d'une possibilité de déployer des activités intégrales de services de tournée existante (telle que EPI, PF).

La Mission examinera la demande des voitures itinérantes au Japon. Le résultat de l'examen sera rapporté dans le rapport définitif de l'étude du concept de base.

Affectation du personnel sanitaire

Catégorie	No.de l'établissement	Désignation de l'établissement	Etablissement sanitaire (actuelle)
Gynécologue	24	Sidi Said	HGR
	26	Guelmim	HGP/MA
	37	Tata	HL/MA
Sage-femme ou Infirmière-accouchuse	4	Adrej	CSCA
	16	Oumana	DR
	18	Tounefite	CSCA
	22	CSC Ifrane	CSC
	28	Fask	CSC
	31	El Ouatia	CSU
Médecin général	4	Adrej	CSCA
	16	Oumana	DR

Il faut au minimum une personne pour chaque établissement sanitaire.

Bugétisation de la partie marocaine

Bugétisation de la partie marocaine	
(1) Travaux de la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement de bâtiments existants • Réfection d'installation existante • Nivellement - défrichage (Envi. 1.200m³) • Alimentation en eau (arrêtée par vanne), égout (fermé par capuchon), électricité (avec prise de courant, disjoncteur), gaz médicaux, renforcement de la fondation d'installations (selon la nécessité par l'installation des équipements)
2) Aménagement d'infrastructure (eau, électricité etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Branchement électrique • Branchement téléphonique • Branchement eau (amenée en eau du réseau existant)
3) Formalités	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de A/B (0,1% du montant d'E/N)
4) Déplacement du meuble, fourniture de meuble	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement (Equipement, meuble existants) • Meuble général, fourniture de meuble
5) Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation du personnel nécessaire pour établissement. • Disposition des chauffeurs pour ambulances et voitures itinérantes fournis par le projet. • Arrangement du moyen de communication pour établissements sanitaires communaux du projet. • Formalités d'autorisation de construction et paiement de commission. • Formalités d'exonération de taxes des matériels et matériaux importés, édouanement, transport intérieur • Exonération des taxes à l'égard des ressortissants japonais dans le cadre du projet • Facilités d'entrée et de séjour aux ressortissants japonais dans le cadre du projet • Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par le don japonais.
Exploitation et d'entretien	
	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des installations (y compris équipements comme climatiseur) • Entretien des installations (y compris équipements comme climatiseur) • Entretien des équipements médicaux, etc. • Entretien des véhicules • Frais de personnel des chauffeurs